

Beauvais, le 1<sup>er</sup> septembre 2014

Monsieur le Préfet

**D.D.T. – S.A.U.E.**

40 rue Jean Racine – B.P. 317

60021 BEAUVAIS cedex

Suivi du dossier  
Programme Expertise Juridique et Aménagement du Territoire  
celine.pons@agri60.fr

N/Réf. JLP/FP/CP/urba\_14-09003

Objet  
Elaboration de la carte communale de LE PLOYRON  
Collecte des informations en vue PAC

Monsieur le Préfet,

Nous avons bien reçu votre courrier relatif à l'élaboration de la carte communale de Le Ployron.

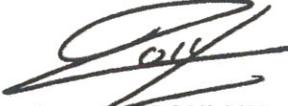
La commune a besoin d'informations précises sur les activités agricoles exercées sur son territoire pour prendre en compte, le cas échéant, les marges de recul imposées par la loi à proximité de certains bâtiments agricoles.

La Chambre d'Agriculture ne détient pas ces informations mais peut aider les communes sur commande à collecter les informations nécessaires.

Par ailleurs, l'article L.112-3 du code rural prévoit la consultation de la Chambre d'Agriculture lorsque les documents d'urbanisme prévoient la réduction des espaces agricoles et forestiers. Nous rappelons donc notre souhait d'être consultés afin de donner notre avis sur ce projet avant son approbation.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,



Jean-Luc POULAIN